**[81:A:12]**

**Affidavit à l'appui de l'avis de motion**

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

[*intitulé de l'instance*]

AFFIDAVIT DE [*nom*]

Je soussigné [*nom*], de la municipalité de [*municipalité*], avocat et membre du cabinet [*nom du cabinet*], les procureurs du cabinet demandeur, DÉCLARE SOUS SERMENT :

1. Je suis un associé du cabinet demandeur. Aux fins du présent affidavit : je tiens pour véridiques les faits dont j'ai été informé par des tiers; quant aux autres faits, il me sont connus directement.

2. Le [*date*] ou vers cette date, la défenderesse a demandé au cabinet demandeur d'intenter une action devant la Cour de l'Ontario (Division générale). L'action devait être intentée contre la Société [*dénomination sociale*] Inc. et devait solliciter le recouvrement du prix de trois convoyeurs industriels que cette société avait commandés à la défenderesse et que la défenderesse lui avait livrés.

3. La déclaration a été délivrée le [*date*]. [*Dénomination sociale*] Ltée a signifié sa défense le [*date*]. Les affidavits de documents ont été échangés et les interrogatoires préalables se sont tenus les [*dates*].

4. Un compte provisoire a été présenté à la défenderesse le [*date*]. Le [*date*], elle a versé ... $ en paiement partiel de ce compte. La défenderesse n'a pas effectué d'autres paiements depuis ce temps.

5. Une copie de tous les comptes que le cabinet [*nom du cabinet*] a présentés à la défenderesse est jointe au présent affidavit comme pièce «A». Je joins comme pièce «B» une copie de toutes les pièces justificatives fournies par le système comptable en usage au cabinet [*nom du cabinet*].

6. Je crois que le cabinet [*nom du cabinet*] a fait preuve de compétence et de diligence dans la conduite de l'action intentée contre [*dénomination sociale*] Ltée. Je crois également que les comptes joints au présent affidavit comme pièce «A» sont justes et raisonnables eu égard aux services rendus.

7. Le [*date*], M. le juge [*nom*] a décidé que, à cause de la proximité de la date de la conférence préparatoire, fixée au [*date*], le cabinet demandeur n'avait pas le droit de retenir le dossier et de faire valoir le privilège de rétention du procureur. Une copie des motifs rendus par M. le juge [*nom*] est jointe comme pièce «C» au présent affidavit. Se conformant à l'ordonnance, notre cabinet a remis tout le dossier aux nouveaux procureurs de la défenderesse. Notre cabinet n'a donc plus de garantie pour le paiement des honoraires et des débours qu'il a facturés à la défenderesse et qui sont demeurés impayés.

DÉCLARÉ SOUS SERMENT, etc.